

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix, Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 18 fr. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5 Directeur-Propriétaire: Alfred REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5. — A MOSCOW, chez M. Henri Lanson, rue de la Station. — A PARIS et à BRUXELLES, dans les agences de publicité. — Le Journal de Roubaix est en vente dans les principaux kiosques et bibliothèques de Paris.

UN IMMENSE INCENDIE A ROUBAIX

Deux pompiers tués. -- Huit blessés

PROBITÉ POLITIQUE

L'enseignement par les yeux est à la mode, et l'on connaît cette affiche murale, d'une si saisissante expression, pour inspirer un terreur salutaire de l'alcool, l'artiste a fait le portrait d'un ouvrier avant et après l'abus de l'abominable boisson ; à droite, c'est la figure joviale et réjouissante de santé du travailleur sobre ; à gauche, la tête triste et hébété de l'alcoolique. De la vue du tableau, il se dégage, pour la gent écolière, une profonde lèçon de choses. Eh bien ! un artiste ferait pour le corps électoral un spectacle aussi éducatif, s'il synthétisait, en un pareil tableau, l'attitude de certains hommes politiques avant et après leur élection. Ici, il montrerait le candidat l'air obséquieux et la bouche en cœur, promettant tout et le reste à ses électeurs ; là, le député hautain et revêche, repoussant du pied les plus justes de leurs revendications.

Ce serait généraliser l'histoire particulière de M. Baudin, hier encore député de Paris, aujourd'hui ministre des Travaux publics. Comme député de Paris, M. Baudin s'était engagé, on devine avec quelle facilité, à soutenir les revendications des ouvriers des chemins de fer relatives au relèvement des salaires, à la limitation des heures de travail, et à l'augmentation des pensions de retraites ; or, non seulement le député a oublié les promesses du candidat, mais encore, le député, devenu ministre, a combattu les revendications que le candidat avait promis d'appuyer ! Et, ce faisant, M. Baudin a manqué de parole à la Chambre, comme il avait manqué de parole, à ses électeurs.

Il y a deux ans, M. Baudin prenait, vis-à-vis de la Chambre, l'engagement de soutenir, devant le Sénat, la proposition de loi qui donnait satisfaction aux ouvriers de la voie ferrée. « J'insisterai, disait-il alors, pour que le texte intégral de la proposition soit voté par la Haute Assemblée ». C'est tout le contraire qu'il fit. Grâce donc à M. Baudin, la loi est revenue devant la Chambre si mutilée qu'on a dû la remettre sur le chantier ; et les employés des chemins de fer attendent encore la réalisation des légitimes espérances qu'avait fait naître en eux le vote de la loi de 1897.

MM. Holtz et Ernest Roche espéraient que la majorité de la Chambre se fâcherait d'être traitée avec une pareille désinvolture, et ferait payer, à M. Baudin, ce grave manquement à la parole donnée. La Chambre, en venant à sa propre injure, ont vengé les électeurs parisiens dont M. Baudin a craint, d'ailleurs, le juste ressentiment. Rien, en effet, ni le mandat de député, ni le portefeuille de ministre ne dispense un honnête homme de tenir sa parole.

La majorité, dont la servilité n'est plus à démontrer, s'est cependant refusée à exprimer un simple regret de l'attitude de M. Baudin. Elle a sacrifié, sur l'autel de la « défense républicaine », le dépit naturel qu'elle devait éprouver d'avoir été trompée.

On comprend davantage qu'elle ne se soit pas associée au désir des interpellateurs qui voulaient imposer au ministre de réaliser, par un arrêté, les réformes qu'il a combattues devant le Sénat. Une pareille invite au gouvernement, émanant de la Chambre, ce n'est autre chose qu'une abdication du pouvoir législatif au profit du pouvoir exécutif.

Et qui ne voit le danger d'une pareille méthode ? Ce qu'un décret aura fait, un autre pourra le défaire. D'un trait de plume, un ministre pourra détruire l'œuvre entière de ses prédécesseurs, et il n'y aura plus, dans une législation aussi instable, aucune garantie ni pour le personnel ni pour les Compagnies des chemins de fer.

On ne peut, d'autre part, méconnaître les prérogatives du Sénat, et, si la Haute Assemblée blâmait le ministre d'avoir rendu obligatoires, par décret, des dispositions qu'elle s'était, elle, refusée à inscrire dans la loi, qu'adviendrait-il ?

La Chambre n'a pas voulu renoncer au plus précieux de ses droits... et au plus agréable de ses passe-temps, celui de légiférer. Elle s'est donc bornée à inscrire à l'ordre du jour d'une de ses prochaines séances, la proposition de loi relative au travail des ouvriers de la voie ferrée, espérant que M. Baudin, revenu à une plus juste conception de la probité politique, ne combattra plus la proposition au Sénat, après l'avoir défendue à la Chambre.

H. SARRAZANAS.

CHOSSES & AUTRES

Dans un salon peu intellectuel. — Vous avez là, madame, un beau sujet de poule... C'est Andalouze, n'est-ce pas ? — Oh ! non, monsieur, c'est un bronze. — Motif de punition infligé par le caporal : « Quatre jours de salle de police au soldat Clapsonet

INFORMATIONS

LES CONSEILS DU TRAVAIL Paris, 8 novembre. — La Commission nommée hier par le Sénat pour examiner la proposition de M. Béranger, relative aux Conseils du travail, a pris aujourd'hui une décision qui constitue un premier échec pour le ministre du commerce. Les commissaires élus ont, en effet, l'intention de convoquer tous les intéressés et M. Millerand ; ils feraient remarquer, au ministre, que la question étant désormais engagée dans la voie parlementaire, il y avait lieu de surseoir à l'application des décrets institués illégalement par lui.

LES SOCIÉTAIRES DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE Le Journal Officiel publie ce matin un décret qui règle définitivement la situation des sociétaires de la Comédie-Française au point de vue de la retraite. Tout sociétaire sera admis à la retraite après 20 ans de service, à moins que le ministre, sur l'avis de l'administrateur et du comité d'administration, ne juge à propos de le maintenir. On voit que ce décret va donner au ministre toute facilité pour se débarrasser des sociétaires qui s'opposent à certains projets.

M. SANTOS-DUMONT M. Santos-Dumont, qui a démissionné comme membre de l'Acro-Club de Paris, vient de se faire inscrire comme membre de l'Acro-Club de Londres. On croit que M. Santos-Dumont serait disposé à continuer ses expériences prochaines en Angleterre.

LES INCIDENTS DU 38e DE LIGNE Saint-Etienne, 8 novembre. — Le Tribunal correctionnel a rendu ce soir son jugement au sujet des incidents qui ont marqué la rentrée à Saint-Etienne du 38e régiment d'infanterie revenant des manœuvres.

M. Jacquemont, conseiller municipal, est condamné à un mois de prison et cinq francs d'amende ; Clauz, à deux mois de prison et cinq francs d'amende ; Bonnier, à cinq jours de prison et cinq francs d'amende ; Constant et Delmont, chacun à cinq fr. d'amende ; Fontanay, à un mois de prison et cinq francs d'amende. Tous solidairement aux dépens.

UN ACCIDENT DE CHEMIN DE FER. — TROIS MORTS. — DIX BLESSÉS Auch, 8 novembre. — Ce matin, à Eauze, la machine de renfort 864, venant de Condom, a tamponné le train de marchandises 1372 ; les machines se sont télescopées ; plusieurs wagons ont été détruits ; il y a eu trois morts : le mécanicien Quecchi, et les chauffeurs Gineste et Aniel ; le mécanicien Mano est le chef de train Tabary ont été blessés.

RENTRE DE LA FILLE DE DON CARLOS Valence, 8 novembre. — Il y a quelques jours, un prêtre espagnol est venu de Barcelone avec la mission d'implorer le pardon de don Carlos pour sa fille Donna Elvira.

REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES Paris, 8 novembre. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Les interpellations Les Ministres des Travaux publics et de l'Agriculture ont entretenu le Conseil des interpellations de MM. Holtz et Narbonne qui doivent venir, cette après-midi, en discussion devant la Chambre.

Le Conseil s'est ensuite occupé des différents amendements à la loi sur la marine marchande.

L'EMPRUNT DEVANT LA COMMISSION DU BUDGET Paris, 8 novembre. — La Commission du budget a de nouveau entendu le ministre des finances. Après cette audition la Commission, revenant sur son vote d'hier, a décidé de porter de 200 à 210 millions le chiffre de l'emprunt, à réaliser en 3 pour cent perpétuel ; ces 210 millions, correspondant à 56 millions de talis. L'indemnité chinoise, servira à rembourser les sommes avancées par l'État pour les dépenses de l'expédition de Chine et à payer les indemnités dues aux particuliers et aux agents de l'État français. Le complément des versements de la Chine sera affecté annuellement aux indemnités qui auront été ultérieurement fixées par la Commission arbitrale pour la Compagnie du chemin de fer de Hanko-Pekin et les missions.

M. Hubbard déposera son rapport lundi prochain.

LA QUESTION DE LA GRÈVE GÉNÉRALE DES MINEURS Saint-Etienne, 8 novembre. — Vous savez déjà que la grève générale serait décidée par les sept délégués des fédérations des mineurs par 4 voix contre 3 ou par 5 voix contre 2, selon qu'on fait figurer dans la majorité ou dans la minorité M. Buvat, du centre, partisan d'un chômage de deux jours.

Ce résultat ne laisserait pas d'embarrasser certains délégués, et particulièrement M. Cutte, secrétaire de la fédération, qui serait, prétend-on, à la recherche de nouveaux moyens dilatoires. Cet état d'indécision expliquerait la réserve gardée par lui sur l'issue de la consultation des délégués au comité fédéral.

On vient de placarder des affiches conviant les mineurs de la Loire à assister, demain, à une réunion au cours de laquelle M. Girardet, délégué au Comité fédéral, parlera du rôle de ce comité.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE Encore un succès des Boers Le Rappel publie le télégramme suivant : « Capetown, 7 novembre. — Une colonne anglaise envoyée de Zeeerust dans la direction d'Elands-River a été surprise par les Boers, près de Wilgenboonspruit.

Le commandant a dirigé l'attaque de gauche tandis que Delaver et Steenkamp s'élançaient sur l'arrière-garde et les pièces d'artillerie. Les Anglais ont eu 16 tués, parmi lesquels le lieutenant Hill.

« Les Boers ont enlevé le convoi des mules et les canoas et se sont retirés. Toute l'action n'a duré que vingt minutes. »

Les cadeaux de Noël de la Reine 6.000 pipes doivent être envoyées au nom de la reine dans l'Afrique du Sud pour être distribuées aux troupes à Noël. Elles sont, paraît-il, fabriquées en France. Elles seront montées et finies en Angleterre.

UN VIOLENT INCENDIE A ROUBAIX

Deux pompiers tués. - Huit blessés

Deux maisons de négoce en flammes. -- Un pignon qui s'écroule. -- Plusieurs pompiers ensevelis. -- A la recherche des disparus. -- Une scène émouvante. -- Les victimes à l'Hôtel-Dieu. Visites des autorités aux blessés. Dégâts importants.

Un incendie d'une violence inouïe a détruit, vendredi matin, les immenses magasins et bureaux de la Maison Charles Tiberghien et fils, et les bureaux de la Maison J. et P. Delannoy. L'écroulement du pignon d'un bâtiment derrière lequel se trouvaient plusieurs pompiers, a transformé le sinistre en une véritable catastrophe. Plusieurs hommes ont été

tuyaux sur les bouches d'incendie et la pompe à hauteur de la rue Pollart. Des pompiers pénétrèrent chez M. Piat-Agache, chez MM. Delannoy, chez M. Lepoutre, dans d'autres maisons voisines encore. De toutes parts, l'incendie est attaqué avec la plus grande vigueur.

Écroulement d'un pignon Ainsi attaqué, l'incendie sera bien vite circonscrit, pense-t-on. Mais, à ce moment, se produit un événement qui, d'un sinistre ordinaire, va faire une catastrophe.

Dans la maison de M. Piat-Agache, sous une vérande qui s'appuie, d'un côté, au pignon du bâtiment en flammes, se trouvent plusieurs pompiers, qui, sous les ordres du sous-lieutenant Macq, préparent leur matériel pour combattre l'incendie avec plus d'efficacité. Tout à coup, tandis qu'on brise une des vitres de la véranda pour passer un tuyau dans l'ouverture, un fracas épouvantable se produit. C'est de fait le pignon du bâtiment en feu qui s'écroule, d'une hauteur de plus de dix mètres, dans l'immeuble de M. Piat-Agache.

La panique Au plus vite, fuyant une mort certaine, les personnes présentes se sautèrent vers les issues. Les pompiers J.-B. Notte se trouvait derrière M. Hervé Milbœuf, adjoint au maire, qui était arrivé l'un des premiers sur les lieux du sinistre. En s'enfuyant, il vint tomber sur M. Milbœuf ; ce dernier parvint à se relever assez tôt et à se sauver, tandis qu'au contraire le malheureux pompier, peu-à-peu dégringolé précédemment et affaibli, ne put s'enfuir et fut enseveli sous les débris de la toiture.

Bientôt on entendit des gémissements sourds et des cris de « Au secours ! » C'était le caporal-sapeur J.-B. Vercoûtère, à demi enseveli sous les débris qui appelait à l'aide. Le corps était recouvert de briques ; seule, la tête était dégagée. Aidé de plusieurs pompiers et de l'agent du police Ducornet, le sergent Bécucve retira le malheureux.

Plusieurs docteurs en médecine étaient présents, notamment M. le docteur Batriulle, qui se prodigua auprès du blessé avec un dévouement que nous avons le devoir de signaler. La figure ensanglantée, sans connaissance, mort plus qu'à moitié, le pompier Vercoûtère fut transporté à l'hôpital.

UNE SCÈNE ÉMOUVANTE L'appel des hommes. -- Il manque un pompier Vers huit heures le bruit se répandit qu'un pompier, Jean-Baptiste Notte, avait disparu. Il avait été vu au commencement, puis après l'écroulement du pignon de la maison Tiberghien, ses camarades avaient vainement cherché après lui. Le malheureux ne serait-il pas sous les décombres ? Quelques-uns cependant croyaient l'avoir aperçu dans une autre aile de l'immeuble incendié.

Le commandant Hubert veut dissiper l'angoisse qui étreint le cœur de tous. Il fait sonner l'appel. Les hommes qui se pressent alors est ému. Tous les hommes se rangent dans la rue et un par un tous les noms sont appelés.

Notte n'a pas répondu. L'émotion redouble ; le pauvre garçon est certainement resté sous les murs écroulés. Vite ses camarades se précipitent vers l'endroit indiqué et malgré le danger qui les menace (une muraille peut s'écrouler d'un moment à l'autre) ils commencent les recherches.

Hélas ! les feuilles ne durent pas longtemps. Bientôt, un cri s'élève, qui trouve dans la foule un douloureux écho : « Le corps du pompier est retrouvé. » Les débris de fer, de poutres brillantes et de briques sont écartés, puis des bras et des jambes sont découvertes, enfin la tête paraît couverte de cendres blanches et noires. Avec précaution, le corps est complètement retiré et porté dans la cour de la maison, où il est déposé sur une bache. M. le docteur Delattre s'approche alors pour constater, hélas ! que la mort avait déjà fait son œuvre. Il essuie un peu le visage de la victime. Alors, une exclamation est poussée par les pompiers penchés sur le corps du leur camarade : « Ça n'est pas J.-Bte Notte ! C'est Paul Wante ! »

Décrite l'impression que produit cette horrible découverte sur les assistants est impossible. Les larmes jaillissent de tous les yeux. Il y a deux victimes alors, dit-on, puisque Notte a disparu !

M. le commandant Hubert vient reconnaître le pompier. Il ne peut contenir son émotion devant le cadavre du malheureux jeune homme, dont les vêtements fument encore. Cependant, il faut continuer les recherches et, d'une voix que la douleur fait trembler, le commandant donne l'ordre de débayer complètement les décombres.

Une seconde victime Mais les mairies qui les entourent sont crevassées du haut en bas ; il faut craindre à chaque minute de les voir s'abattre sur les travailleurs. Le danger est imminent et on se demande si, vraiment, il n'est pas trop téméraire de continuer les recherches dans ces conditions.

Rien cependant ne fait reculer les pompiers qui, avec un ardeur admirable, travaillent sous le feu ou débâtement.

Une demi-heure se passe sans résultat. Enfin, vers neuf heures, dix hommes creusant les décombres près d'un couloir de sortie, trouvent un cadavre. Cette fois, c'est celui du malheureux Notte. Le corps est déposé dans la cour de la maison Piat-Agache.

La victime n'est plus reconnaissable. Sa casquette est enfoncée jusqu'à ses épaules, et le visage disparaît sous les blessures.

Les familles des victimes sur les lieux du sinistre A peine les cadavres des malheureux Wante et Notte étaient-ils découverts que les membres de leurs familles arrivaient rue du Pays.

Les scènes qui se passèrent alors ne peuvent être racontées par la plume.

C'est le frère aîné de Paul Wante qui est venu le premier. Le pauvre garçon s'est jeté sur le cadavre défiguré en poussant des cris effrayants.

Des assistants l'entraînent alors dans la cour et le malheureux quitta la maison en se pressant la tête entre les mains et en poussant de véritables hurlements. Quelques instants après, M. Wante père, ancien sergent-major retraité de pompiers, entrainé dans la maison de M. Piat-Agache, quand il fut devant le corps de son fils, le pauvre homme s'affaissa en pleurant. Sa douleur faisait mal à voir.

Quelques moments après le corps de Notte et de Wante furent transportés l'un après l'autre à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Deux braves Paul Wante, 25 ans, demeurant rue de l'Époule, venait de rentrer du service militaire.

Il était au 8e régiment d'artillerie de Verdun. Il exerçait le métier d'ouvrier gazier, chez M. Sennavo, rue du Grand-Chemin. Son père est sergent-major des pompiers en retraite.

J.-Bte Notte, peintre, 32 ans, demeurant rue de la Poëssie-aux-Chènes, était marié et père de trois enfants.

Ces deux hommes étaient d'excellents pompiers, jouissant de l'estime et de l'affection des chefs et de leurs camarades. Ils sont morts au champ d'honneur, victime du devoir. Leur mémoire sera honorée par tous leurs concitoyens.

Puisse la sympathie de tous adoucir l'immense douleur de leurs familles si cruellement éprouvées.

Un pompier asphyxié Vers neuf heures, au cours d'une ronde faite dans l'établissement incendié par les officiers en compagnie de plusieurs hommes, le clairon Jules Desmarbrier a été asphyxié par la fumée. On a dû le conduire aussitôt à l'Hôtel-Dieu.

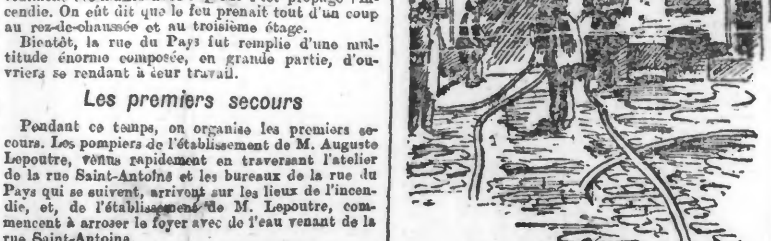
À 11 heures et quart, les pompiers ont regagné leur hôtel, tout danger étant conjuré, mais une section est restée pour arroser les décombres.

Les Victimes à l'Hôtel-Dieu Un de nos reporters s'est rendu, dans l'après-midi, à l'Hôtel-Dieu, pour prendre des nouvelles des blessés.

J.-B. Vercoûtère, qui fait partie de la compagnie depuis sept ans comme sapeur de feu, est dans un état très grave, sinon désespéré ; il a la jambe droite fracturée, une forte entaille au front, de nombreuses brûlures et de graves contusions sur tout le corps. Un dénoisement fatal est à craindre à tout moment. Si la victime se rétablit, l'amputation de la jambe sera sans doute nécessaire. Déjà on lui a fait l'ablation de l'articulation gauche.

Le blessé exerce le métier de peintre, il est âgé de

FAÇADE PRINCIPALE DU BÂTIMENT INCENDIÉ Au rez de chaussée on voit la porte du couloir conduisant aux bureaux de M. J. et P. Delannoy. Les débris servaient de magasin à la Maison Tiberghien.



FAÇADE PRINCIPALE DU BÂTIMENT INCENDIÉ Au rez de chaussée on voit la porte du couloir conduisant aux bureaux de M. J. et P. Delannoy. Les débris servaient de magasin à la Maison Tiberghien.

Peu après, voici les pompiers avec leur pompe à vapeur et tout leur matériel ; ils installent les grands

notamment M. le docteur Batriulle, qui se prodigua auprès du blessé avec un dévouement que nous avons le devoir de signaler. La figure ensanglantée, sans connaissance, mort plus qu'à moitié, le pompier Vercoûtère fut transporté à l'hôpital.

UNE SCÈNE ÉMOUVANTE L'appel des hommes. -- Il manque un pompier

Vers huit heures le bruit se répandit qu'un pompier, Jean-Baptiste Notte, avait disparu. Il avait été vu au commencement, puis après l'écroulement du pignon de la maison Tiberghien, ses camarades avaient vainement cherché après lui. Le malheureux ne serait-il pas sous les décombres ? Quelques-uns cependant croyaient l'avoir aperçu dans une autre aile de l'immeuble incendié.

Le commandant Hubert veut dissiper l'angoisse qui étreint le cœur de tous. Il fait sonner l'appel. Les hommes qui se pressent alors est ému. Tous les hommes se rangent dans la rue et un par un tous les noms sont appelés.

Notte n'a pas répondu. L'émotion redouble ; le pauvre garçon est certainement resté sous les murs écroulés. Vite ses camarades se précipitent vers l'endroit indiqué et malgré le danger qui les menace (une muraille peut s'écrouler d'un moment à l'autre) ils commencent les recherches.

Hélas ! les feuilles ne durent pas longtemps. Bientôt, un cri s'élève, qui trouve dans la foule un douloureux écho : « Le corps du pompier est retrouvé. »

Les débris de fer, de poutres brillantes et de briques sont écartés, puis des bras et des jambes sont découvertes, enfin la tête paraît couverte de cendres blanches et noires. Avec précaution, le corps est complètement retiré et porté dans la cour de la maison, où il est déposé sur une bache. M. le docteur Delattre s'approche alors pour constater, hélas ! que la mort avait déjà fait son œuvre.

Il essuie un peu le visage de la victime. Alors, une exclamation est poussée par les pompiers penchés sur le corps du leur camarade : « Ça n'est pas J.-Bte Notte ! C'est Paul Wante ! »

Décrite l'impression que produit cette horrible découverte sur les assistants est impossible. Les larmes jaillissent de tous les yeux. Il y a deux victimes alors, dit-on, puisque Notte a disparu !

M. le commandant Hubert vient reconnaître le pompier. Il ne peut contenir son émotion devant le cadavre du malheureux jeune homme, dont les vêtements fument encore. Cependant, il faut continuer les recherches et, d'une voix que la douleur fait trembler, le commandant donne l'ordre de débayer complètement les décombres.

Une seconde victime Mais les mairies qui les entourent sont crevassées du haut en bas ; il faut craindre à chaque minute de les voir s'abattre sur les travailleurs. Le danger est imminent et on se demande si, vraiment, il n'est pas trop téméraire de continuer les recherches dans ces conditions.

Rien cependant ne fait reculer les pompiers qui, avec un ardeur admirable, travaillent sous le feu ou débâtement.

Une demi-heure se passe sans résultat. Enfin, vers neuf heures, dix hommes creusant les décombres près d'un couloir de sortie, trouvent un cadavre. Cette fois, c'est celui du malheureux Notte. Le corps est déposé dans la cour de la maison Piat-Agache.

La victime n'est plus reconnaissable. Sa casquette est enfoncée jusqu'à ses épaules, et le visage disparaît sous les blessures.

Les familles des victimes sur les lieux du sinistre A peine les cadavres des malheureux Wante et Notte étaient-ils découverts que les membres de leurs familles arrivaient rue du Pays.

Les scènes qui se passèrent alors ne peuvent être racontées par la plume.

C'est le frère aîné de Paul Wante qui est venu le premier. Le pauvre garçon s'est jeté sur le cadavre défiguré en poussant des cris effrayants.

Des assistants l'entraînent alors dans la cour et le malheureux quitta la maison en se pressant la tête entre les mains et en poussant de véritables hurlements. Quelques instants après, M. Wante père, ancien sergent-major retraité de pompiers, entrainé dans la maison de M. Piat-Agache, quand il fut devant le corps de son fils, le pauvre homme s'affaissa en pleurant. Sa douleur faisait mal à voir.

Quelques moments après le corps de Notte et de Wante furent transportés l'un après l'autre à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Deux braves Paul Wante, 25 ans, demeurant rue de l'Époule, venait de rentrer du service militaire.

Il était au 8e régiment d'artillerie de Verdun. Il exerçait le métier d'ouvrier gazier, chez M. Sennavo, rue du Grand-Chemin. Son père est sergent-major des pompiers en retraite.

J.-Bte Notte, peintre, 32 ans, demeurant rue de la Poëssie-aux-Chènes, était marié et père de trois enfants.

Ces deux hommes étaient d'excellents pompiers, jouissant de l'estime et de l'affection des chefs et de leurs camarades. Ils sont morts au champ d'honneur, victime du devoir. Leur mémoire sera honorée par tous leurs concitoyens.

Puisse la sympathie de tous adoucir l'immense douleur de leurs familles si cruellement éprouvées.

Un pompier asphyxié Vers neuf heures, au cours d'une ronde faite dans l'établissement incendié par les officiers en compagnie de plusieurs hommes, le clairon Jules Desmarbrier a été asphyxié par la fumée. On a dû le conduire aussitôt à l'Hôtel-Dieu.

À 11 heures et quart, les pompiers ont regagné leur hôtel, tout danger étant conjuré, mais une section est restée pour arroser les décombres.

Les Victimes à l'Hôtel-Dieu Un de nos reporters s'est rendu, dans l'après-midi, à l'Hôtel-Dieu, pour prendre des nouvelles des blessés.

J.-B. Vercoûtère, qui fait partie de la compagnie depuis sept ans comme sapeur de feu, est dans un état très grave, sinon désespéré ; il a la jambe droite fracturée, une forte entaille au front, de nombreuses brûlures et de graves contusions sur tout le corps. Un dénoisement fatal est à craindre à tout moment. Si la victime se rétablit, l'amputation de la jambe sera sans doute nécessaire. Déjà on lui a fait l'ablation de l'articulation gauche.

Le blessé exerce le métier de peintre, il est âgé de